

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 17 mai 2022

**La douane remet au
Musée d'Archéologie nationale – Domaine
national de Saint-Germain-en-Laye
une collection exceptionnelle de 22 pièces
de monnaie antiques saisies à Roissy en
2018**

Dans le cadre de « **Quinzaine contre les trafics de biens culturels** » organisée par la douane du 17 au 24 mai 2022, M.Gil Lorenzo, directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France a remis ce mardi 17 mai, à Mme Rose-Marie MOUSSEAU, directrice du Musée d'Archéologie Nationale - domaine de Saint Germain en Laye (MAN), en présence de Mme Claire CHASTANIER, adjointe au sous-directeur des collections au Ministère de la Culture, une collection de monnaies archéologiques saisie par les douaniers de Roissy en 2018.

Au total, ce sont 22 pièces de monnaie, de bronze et d'argent, datées de la fin du 2ème siècle avant J.-C. à la fin de la guerre des gaules, identifiées de 13 régions de Gaule (Sénonnes, Lexoviens, Lémovices, Carnutes, Arvernes ou encore Suessionnes ...), figurant sur chacune de leur face, têtes diadémées, guerriers, armes, animaux, ou motifs stylisés, dans des cercles perlés avec ou sans monogramme (photos et vidéo ci-dessous).

Interceptées par les douaniers de l'unité dédiée au dédouanement de Roissy en avril 2018, les monnaies, transportées par colis postal expédié par une maison de ventes du Grand Est à destination des Etats-Unis, éveillent par leur ancienneté les soupçons des agents. L'expertise menée par le service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, révélera qu'il s'agit bien de monnaies gallo-romaines d'une valeur historique et archéologique notable. Circulant sans licence à l'exportation hors du territoire de l'Union européenne, elles sont saisies puis abandonnées au profit du Trésor public par l'expéditeur en octobre 2018.

Conformément aux instructions sur les conditions de cessions gracieuses de marchandises confisquées en justice ou abandonnées par transaction, le Musée d'Archéologie nationale (MAN) - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye désigné comme récipiendaire potentiel de la collection en mars 2019, accepte de la recevoir après que le 2 décembre 2021, la commission d'acquisition du Ministère de la Culture ait confirmé la possibilité et l'intérêt d'inclure les monnaies dans ses collections.

Cette remise est emblématique de la mobilisation des acteurs impliqués quotidiennement dans la protection du patrimoine culturel et l'étroite collaboration entre services ministériels spécialisés, archéologues, conservateurs du patrimoine, enquêteurs et services douaniers, qui permettent la sauvegarde de précieux artefacts et l'enrichissement des collections.

Ces 22 monnaies, parvenues dans un très bon état de préservation vont très vite rejoindre l'exposition intitulée « *Passé volé, l'envers du trésor* » organisée par le Musée du 26 mai jusqu'à la fin août, exposition pédagogique pour dénoncer les comportements qui détruisent les contextes scientifiques des découvertes archéologiques par le pillage. La sensibilisation du public au trafic de biens culturels est une étape incontournable dans la lutte contre ces trafics.

« La quinzaine contre les trafics de biens culturels » se poursuivra le 19 mai par une table ronde dédiée aux moyens et méthodes mis en œuvre dans la lutte contre les trafics de biens culturels et pour la protection du patrimoine culturel, réunissant les services douaniers, archéologues experts et interlocuteurs du Ministère de la Culture.

Elle sera clôturée le 24 mai au Havre par la remise auprès des autorités brésiliennes d'un lot de près de 1000 fossiles de spécimens paléontologiques, poissons, plantes, insectes, crustacés ... interceptés en août 2013 par les douaniers du Havre dans un conteneur en provenance du Brésil censés contenir des fûts de quartz.

POUR ALLER PLUS LOIN

Album photo : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/sets/72177720298803555/>

Dossier de Presse :

https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/16/DP_biensculturels_2022_0.pdf

Contacts presse

Direction générale des Douanes et droits indirects : presse@douane.finances.gouv.fr – [01 57 53 41 0](tel:015753410)